



**PROCES VERBAL  
SEANCE DU VENDREDI 23 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

**ETAIENT PRESENTS**

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Lionel FLEUTRY, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Virginie GRIVAULT, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, André D'ACUNTO, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Pascal MONJAL, Jean-Claude CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Alban LEBOUTEILLER

**ABSENTS EXCUSES**

Danièle ADAM a donné pouvoir à Claudie MARCHAND  
Delphine AUDOUIN a donné pouvoir à Sophie FRANÇOIS  
Sandrine GOURDIEN a donné pouvoir à Jean-Michel BONNIN  
Stéphane ARGOULON a donné pouvoir à Marc BONNIN  
Pierre LAMBERT a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY

**ABSENT**

---

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	22
. Nombre de pouvoirs :	5
. Nombre de votants :	27

Date d'affichage de la présente délibération : 5/04/2018  
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 5/04/2018

**Le contenu du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**La nomination de Alban LEBOUTEILLER comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.**

### **N° 2018 – II – 1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – ANJOU CŒUR DE VILLE**

Par délibération n° 2015-X-1, l'assemblée a inscrit la ville dans l'opération « Anjou cœur de ville », conduite à l'initiative du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération, et dont l'objet est de réfléchir aux problématiques actuelles et à venir des centres villes afin d'élaborer les politiques publiques.

Ce dispositif comporte trois phases.

- La première, financée par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, consiste à dresser un plan d'orientation pour la stratégie urbaine en concertation avec le comité de pilotage désigné dans la délibération de 2015. A l'issue de cette première phase, la collectivité décide de poursuivre, ou non, dans le dispositif et d'engager les phases suivantes

- Phase 2 : diagnostic détaillé des orientations et étude fine des îlots retenus. Cette phase est portée par l'agglomération

- Phase 3 : mise en œuvre du programme de revitalisation porté par la commune pour le projet de revitalisation dans les compétences de droit commun et par l'Agglomération sur la compétence habitat notamment

La première phase est achevée et le travail a été présenté à l'assemblée. A l'issue de la présentation, par délibération N° 2017 – X – 3, le conseil s'est prononcé favorablement pour engager la phase 2 après avoir validé le périmètre rapproché et l'ordre prioritaire des actions par secteur présenté.

Afin de mener à bien cette 2<sup>de</sup> phase, qui débutera courant avril, la communauté d'agglomération demande à ce que l'assemblée désigne certains de ses membres pour participer au comité de pilotage.

Considérant que la première phase a été suivie par un groupe déjà constitué (composé de BONNIN - Jean-Michel BONNIN – Sylvanie BOUCHET – Cédric DURAND – Jocelyne MARTIN – Pascal MONJAL - Cyril RIPPOL - Mariette SOUCHET), il est proposé que les membres de ce groupe soit désignés pour représenter la ville au comité de pilotage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Marc BONNIN - Jean-Michel BONNIN – Sylvanie BOUCHET – Cédric DURAND – Jocelyne MARTIN – Pascal MONJAL - Cyril RIPPOL - Mariette SOUCHET pour représenter la ville au comité de pilotage de l'étude préopérationnelle du dispositif Anjou Cœur de Ville

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **N° 2018 – II – 2 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – CAMP TSIANE**

Dans le cadre de la réflexion de la réalisation d'une œuvre commémorative sur le camp d'internement tsiane, par délibération n° 2015-I-9, l'assemblée a décidé de confier au Centre Régional Résistance et Liberté (C.R.R.L.) un travail de médiation autour du camp et constitué un groupe de travail pour suivre ces travaux.

A l'issue de la première étape, et par délibération 2017 – X – 1, l'assemblée a retenu comme orientation d'aménagement : la création d'un chemin de déambulation jalonné d'explications, accompagné de la création d'un lieu dédié, permanent, ouvert à l'occasion de visites ou d'évènements particuliers.

Afin de mener à terme cette démarche, le CRRL souhaite que soit créé :

- Un comité technique dont l'objet sera de définir les modalités de la médiation et sa conception. Il serait composé du comité de pilotage (BONNIN Marc – DURAND Gilles – AUDOUIN Delphine – DURAND Cédric – CAILLEAU

Christian – BOUCHET Sylvania) et de la DRAC – l'AMCT – Parc Naturel Régional – Archives Départementales – SDAP – Office tourisme - CRRL

- Un comité scientifique dont l'objet sera d'arrêter le contenu de la médiation. Il serait composé de Mme HUBERT (historienne) – M. PECHANSKI (directeur de recherche au CNRS) – M. SIGOT – Mme GRENON (directrice du CERCIL) ainsi que de Mme DAUDIN (CRRL). La charge municipale serait limitée au défraiement des membres de ce comité.

De plus, le conseil régional des pays de la Loire organise un appel à projet pour la valorisation du patrimoine. Le projet évoqué rentre dans les critères d'éligibilité, il est donc proposé de solliciter ce co-financement

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- CREE :**

- Un comité technique composé du comité de pilotage (BONNIN Marc – DURAND Gilles – AUDOUIN Delphine – DURAND Cédric – CAILLEAU Christian – BOUCHET Sylvania) et de la DRAC – l'AMCT – Parc Naturel Régional – Archives Départementales – SDAP – Office tourisme – CRRL

- Un comité scientifique composé de Mme HUBERT (historienne) – M. PECHANSKI (directeur de recherche au CNRS) – M. SIGOT – Mme GRENON (directrice du CERCIL) ainsi que de Mme DAUDIN (CRRL).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional au titre de l'appel à projet sur la base du dossier présenté,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2018 – II – 3 - BUDGET 2018 – Subvention municipales**

Considérant les propositions des comités ANIMATIONS ASSOCIATIVES – CULTURELLES – INTERGENERATIONNELLES et SPORT JEUNESSE

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

<b>CULTURE et LOISIRS</b>		
AMAP de l'outarde	400 €	CONDITION : pour l'organisation d'un spectacle programmé pendant les automnales
Amicale Photo	300 €	CONDITION : A condition de réaliser un reportage photo pour le compte de la collectivité sur les animations de juillet et août (les
Anima libri - salon du livre	1 200 €	La collectivité assure la prise en charge des fluides.
Animation Touristique	19 600 €	CONDITIONS : 19 500 € pour l'organisation des manifestations et 100 € pour la course de voitures à nédale
Au cœur des bulles - Festival BD	5 000 €	CONDITION : Priorité aux 4 écoles montreuillaises pour l'accès aux animations et ateliers
St Hilaire le Doyen	1 500 €	Correspond à une subvention de fonctionnement et à la couverture de la location de structure, de la musique de la retraite et des frais d'électricité - Prise en charge directe du feu d'artifice et
Vieux Cailloux	400 €	Financement du prix de la ville contre remise du tableau du lauréat
<b>Total</b>	<b>28 400 €</b>	
<b>SPORT</b>		
Fédération des associations sportives	22 600 €	
Centre Médico-sportif	800 €	
<b>Total</b>	<b>23 400 €</b>	

- **DIT** que ces montants ne seront versés qu'aux associations ayant fourni les justificatifs demandés.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**Denis AMBROIS quitte la salle de séance et donne pouvoir à Mme Jocelyne MARTIN.**

#### **N° 2018 – II – 4 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2018 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice

Considérant le rapport communiqué aux membres du conseil municipal avec la convocation pour cette séance de l'assemblée comportant des informations sur :

- Les données socio-économiques internationales, nationales, régionales
- Les données financières de la commune portant sur :
  - o la composition des dépenses, des recettes tant en investissement qu'en fonctionnement, ainsi que sur leur évolution sur les dernières années
  - o la fiscalité
  - o l'endettement
  - o l'évolution de la capacité d'autofinancement brute
- le personnel de la ville (structure des effectifs, pyramide des âges, montant et composition des dépenses...)
- les orientations budgétaires 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2018 – II – 5 - AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE – RESIDENCE D'ARTISTE 2018**

Considérant la présence au sein du comité communication de Cédric Durand (Tourisme), Virginie Grivault (animations) et Gilles Durand (communication) assurant la transversalité de ce comité, ce dernier assurera la définition et la mise en œuvre de la résidence d'artiste.

Le programme des résidences à venir est arrêté tel qu'il suit :

- 2018 Stéphane Alfonsi, calligraphe pour la réalisation d'une fresque de 15 à 20 m<sup>2</sup> sur le mur du square Léandre (dossier de présentation en pièce jointe). La convention est en cours de relecture et sera à valider au prochain comité.
- 2019 Lucas Grandin, artiste nantais (ayant réalisé une structure dans le parc du lycée E, Pisani en février 2018 avec les élèves).

Pour l'année 2018, la résidence accueillant Stéphane Alfonsi, l'ensemble des membres du comité demande à ce que l'artiste soit logé au 3, rue Georges Girouy sur le site de la résidence aux Nobis (ancien logement du maître-nageur).

Le budget 2018 est de 6 500 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour et trois abstentions (Peggy POTIER, Jean-Claude CHAUVEAU, Christian CAILLEAU) :**

**- RETIENT** cette action pour 2018.

**- CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2018 – II – 6 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES – CENTRE DE LOISIRS – Occupation des Locaux – Groupe scolaire La Herse**

Le centre socioculturel Roland Charrier occupe certains locaux du groupe scolaire de la herse afin d'y développer son activité de Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Cette occupation est régie par une convention qui définit les conditions et les locaux mis à disposition. En raison d'un accroissement d'activité, le centre socio culturel Roland Charrier souhaite pouvoir occuper le hall primaire ainsi que la salle annexe servant aux TAP

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **FAIT DROIT** à cette demande,
- **APPROUVE** l'avenant présenté portant uniquement sur le plan des locaux mis à disposition, précisant que la mise à disposition de la salle annexe est acceptée à la condition qu'un adulte soit présent en permanence au regard de la fragilité du matériel présent.
- **DIRE** que les dispositions relatives au montant de la location reste inchangées
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2018 – II – 7 - FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – SECTEUR SOCIAL**

Après avoir étudié les demandes de subvention, le comité décide de ne pas retenir la demande de la FAVEC (anciennement veuves civiles), domiciliée au Puy Notre Dame, tout en proposant d'accepter la mise à disposition de la salle François Mitterrand si le besoin se présentait.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

CCAS	25 000 €	Comprenant les subventions suivantes : ADAPEI – Ligue contre le cancer – Planning familial – SOS femmes – Habitat solidarité.
ADMR	2 800 €	Plus la mise à disposition de salles de réunion à l'espace François Mitterrand ou au prieuré
Centre Socioculturel Roland Charrier	356 290 €	Le comité n'a pas retenu la demande d'augmentation de l'action jeunesse d'un montant de 2000 €
Centre Socioculturel Roland Charrier – chantier de jeunes et séjour itinérant	1 000 €	Correspond à une prestation de services réalisée par les jeunes montreuillais pour la collectivité dans le cadre de leur projet loisirs. Le versement sera effectué en fonction des ateliers réalisés en 2018 jusqu'à concurrence de cette somme

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

**N° 2018 – II – 8 - EXPOSITION HOPITAL SAINT JEAN**

La commission a validé le calendrier d'exposition proposé pour l'année 2018.

La commission demande également l'embauche d'un saisonnier du 5 juin 2018 au 19 août 2018 inclus, afin de pouvoir ouvrir l'hôpital Saint Jean au public les mardis, mercredis et jeudis en supplément de l'ouverture faites par Arts et Chapelles les vendredis ,samedis et dimanches.

*Nous proposons que la personne recrutée soit la même que celle qui interviendra pour Arts et Chapelles et proposons un*

*partenariat avec Arts et Chapelles pour le recrutement.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, une abstentions (Peggy POTIER) et quatre contre (Denis AMBROIS, Jean-Claude CHAUVEAU, Christian CAILLEAU, Jocelyne MARTIN) :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur ce recrutement.
- **AUTORISE** le recrutement suivant :
  - o Grade : agent d'animation territorial
  - o Rémunération : 1<sup>er</sup> échelon de la grille statutaire
  - o Temps de travail : 4 heures par mardi – mercredi – jeudi
  - o Durée du 5 juin 2018 au 19 août 2018
- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires à cet agent si nécessaire
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **N° 2018 – II – 9 - DEMANDE DE ARKADA**

La compagnie Arkada, originaire de Doué en Anjou, propose de présenter son spectacle « In terra de Roche et de Rose » sur la commune de Montreuil Bellay. Pour ce faire elle demande une participation financière de 7 500 euros par spectacle et impose un minimum de deux représentations.

Le comité ne souhaite pas financer ces spectacles, la collectivité n'ayant pas la compétence programmation.

Par contre, si la compagnie souhaite programmer son spectacle sur la commune, la commission propose d'être facilitatrice en mettant à disposition du matériel (charge à la compagnie de faire la mise en place) et un site communal dans les mêmes conditions que pour les autres associations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette proposition.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **N° 2018 – II – 10 - DEMANDE DU FESTIVAL THEATRAMADOUÉ**

L'Agglomération soutient le Festival Théâtramadoué, seul festival de Théâtre amateur existant sur le territoire à Doué la Fontaine et qui souhaite s'étendre sur le périmètre communautaire avec le soutien des communes.

Les communes de Longué et d'Allonnes seraient prêtes à accueillir le Festival, mais l'association préfère créer un partenariat avec la ville de Montreuil Bellay.

Considérant qu'il s'agit d'une association hors commune, organisant un festival intéressant l'ensemble du territoire, drainant 1 500 personnes,

Considérant le souhait du comité ne pas faire de gratuité pour la Closerie.

Il est proposé que l'association théâtramadoué se rapproche des associations « Théâtre entre nous » et « Montreuil sur scène » afin de co-organiser le dernier week-end du festival Théâtramadoué sur la ville de Montreuil Bellay et ainsi pouvoir bénéficier du tarif de location spécifique aux associations montreuillaises pour la Closerie.

A noter que cette association participe durant l'année scolaire à la politique jeunesse du territoire par le biais d'atelier théâtre proposé au sein des écoles ayant un projet pédagogique accès sur le théâtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette proposition.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**SOMMAIRE :**

**N° 2018 – II – 1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – ANJOU CŒUR DE VILLE**

**N° 2018 – II – 2 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – CAMP TSIKANE**

**N° 2018 – II – 3 - BUDGET 2018 – Subvention municipales**

**N° 2018 – II – 4 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2018 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**N° 2018 – II – 5 - AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE – RESIDENCE D'ARTISTE 2018**

**N° 2018 – II – 6 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES – CENTRE DE LOISIRS –**

**Occupation des Locaux – Groupe scolaire La Herse**

**N° 2018 – II – 7 - FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – SECTEUR SOCIAL**

**N° 2018 – II – 8 - EXPOSITION HOPITAL SAINT JEAN**

**N° 2018 – II – 9 - DEMANDE DE ARKADA**

**N° 2018 – II – 10 - DEMANDE DU FESTIVAL THEATRAMADOUÉ**

La séance est levée à 20 H 50.

Alban LEBOUTEILLER  
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN  
Maire de Montreuil-Bellay

